Studio théâtre de Stains : une victoire historique contre les violences sexistes

Ce lundi 3 mars nous avions rendez-vous au tribunal d'appel de Paris concernant le procès contre deux dirigeants du studio théâtre de Stains. Ceux-ci avaient fait appel de la décision du tribunal judiciaire de Bobigny de septembre 2023 qui les condamnaient pour des faits de discriminations en raison de la grossesse sur une de leur comédienne salariée. De notre côté Sud Culture avait interjeté appel car le syndicat n'avait pas été reconnu partie civile.

C'est avec soulagement que nous avons appris le retrait de l'appel des deux dirigeants du Studio théâtre de Stains. Retrait d'appel dont nous attendons qu'il soit suivi du côté des prud'hommes aussi où le théâtre a été reconnu pour des faits de harcèlement moral contre Jamila.

En effet, Jamila avait dénoncé à l'été 2020 le fait qu'elle avait été retirée de toutes les pièces de théâtre où elle était prévue puis avait été poussée vers la sortie. 5 ans plus tard, après des tentatives de conciliations, plusieurs lettres co-écrites avec le syndicat, une intervention de l'inspection du travail, une saisine par le procureur, une victoire aux prud'hommes et une au pénal, son combat est donc enfin reconnu.

Nous saluons le courage et la ténacité de Jamila face à une situation qui a totalement bouleversé sa vie. Cinq années éprouvantes durant lesquelles elle a dû faire face à du mépris, de l'isolement social, l'étalement de sa vie privée, les récriminations…

Cette victoire concerne l'ensemble de la profession et vient indiquer un élément assez simple : il n'est pas normal de virer les comédiennes parce qu'elles sont enceintes. Comme pour le reste du monde du travail, l**es comédiennes doivent être protégées. L'art n'est pas une excuse pour s'extraire des règles du droit du travail.**

Nous souhaitons désormais que cette victoire soit un appel d'air pour toutes les femmes discriminées dans les professions artistiques. C'est pourquoi d'ailleurs Sud Culture a maintenu son appel en espérant être reconnu partie civile ; le verdict sera rendu le 29 avril.

Pour que cette victoire ne soit pas isolée, nous appelons à une fête de la victoire le vendredi 21 mars – informations précises à confirmer.

Contre les violences sexistes au travail et dans la culture et les arts, soyons solidaires, soyons fières, soyons fortes !

Union syndicale Solidaires 93

Sud Culture Solidaires